JEUNES POUSSES - Démarche participative innovante à Saint-Germain-en-Coglès impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Pays de Fougères, Marches de Bretagne

Fonds solicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Axe Services collectifs essentiels

Fiche Action :

Europe : 10. Accroître l'intégration de la jeunesse au projet de territoire

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement et Investissement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : Mairie de SAINT-GERMAIN-EN COGLES
N° SIRET : 21350273500011
Forme juridique : Commune
Nombre d'habitants : 2026
L'entité appartient à un groupe : Non
Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 9.00
Montant du budget Annuel en k€ : 2235.00
Representant de la structure demandeuse : Amand ROGER, Maire de Saint Germain en Coglès

Representant technique du projet : DENOUAL Sophie, secrétaire, mairiesaintgermainencogles@wanadoo.fr

Adresse postale : 1 place de la Mairie 35133 SAINT-GERMAIN-EN COGLES
Adresse électronique : mairiestgermainencogles@wanadoo.fr
Tel : 0299954525

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Depuis 2008, la mairie de Saint-Germain-en-Coglès a la volonté d'associer les jeunes à la vie de la commune. Elle a donc mis en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Les 20 membres du CMJ ont moins de 18 ans. Ils sont élus par leurs pairs pour une durée de 2 ans avec une perspective bien définie : mener une réflexion sur la valorisation de la commune et de l'environnement, mettre en place un programme d'actions au service de la population. Concrètement, la méthode choisie est la suivante : les jeunes gèrent leur projet de A à Z. Ils restent maîtres de leur idée. Une première phase dite de préparation, consiste en un diagnostic sur la faisabilité : le CMJ prépare un premier dossier qui est présenté en Conseil Municipal avec un budget de dépenses prévisionnelles. Si l'idée est validée, la phase de mise en œuvre peut intervenir. Les jeunes se répartissent alors les tâches à accomplir et prennent tous les contacts nécessaires (entreprises, associations, commerçants, collectivités, administrations...).

Peu à peu, une confiance s'est tissée avec les élus et les services municipaux. Un certain nombre d'actions concrètes ont vu le jour :
- lancement d'un parc multisports (extension du complexe sportif)
- mise en place d'un terrain de bicross
- aménagement des zones publiques inutilisées des lotissements (jardins partagés, aire de jeux pour enfants, zones de détente)

Le CMJ et le Conseil municipal de Saint-Germain-en-Coglès ont aujourd'hui un autre projet qui pourrait encore faire gravir d'un cran, la place attribuée dans la commune à la démocratie participative : il s'agit de la création d'un espace public commun extérieur, impulsée par le CMJ et impliquant l'ensemble de la population.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

LE PROJET

L'objectif est de parvenir à la création d'une espace public commun extérieur, une sorte de place centrale en plein cœur de la commune de Saint-Germain-en-Coglès, où des événements proposés par l'ensemble des habitants et autres acteurs locaux pourraient ensuite se tenir. L'endroit à créer a vocation à être un lieu-carrefour, créé par et pour l'ensemble de la population.

Les initiatives jusqu'alors menées par le CMJ de Saint-Germain-en-Coglès concernaient des catégories de populations ciblées (usagers des équipements sportifs pour le parc multisports et terrain de bicross, résidents des lotissements concernés par l'aménagement des zones publiques). Le projet d'aujourd'hui a une portée beaucoup plus globale :
- en termes de méthode et de processus démocratique mis en oeuvre : il est initié par le CMJ mais a vocation ensuite à vivre en s'appuyant sur la collaboration d'un maximum d'acteurs locaux, jeunes et moins jeunes
- en termes d'impact visé: le lieu créé s'adressera à tous les habitants et acteurs locaux

LES POTENTIALITES DU LIEU

L'opération n'a pas débuté. Seul un tout premier défrichage suivi d'un estimatif des travaux ont eu lieu au 1er semestre 2016. C'est cette étape préalable -initiée par le CMJ – qui a permis la définition du projet. Plus précisément, cette phase a eu un triple impact :
- vérifier la faisabilité sachant que le lieu était jusqu'alors complétement envahi par la végétation
- donner l'envie de l'engagement en renforçant l'attachement au site : la mise à jour d'éléments patrimoniaux (four à

pain, puits) vient accroître le désir de valorisation du lieu
- mobiliser la population de manière élargie : sur la base du volontariat, des particuliers, des membres de l'association des ainés ruraux, des conseillers municipaux et des agents communaux sont venus prêter main forte aux jeunes. Ces acteurs ont manifesté leur intérêt : ils se montrent prêts à s'associer pour faire vivre le projet.

Situé à un endroit stratégique, en plein centre de Saint-Germain-en-Coglès, le site dispose d'un grand nombre d'atouts :
- il offre un panorama exceptionnel car il surplombe la commune
- il est à proximité immédiate de la Maison des associations (bâtiment récemment rénové par la Commune), du pôle enfance, de l'église et des commerces : des catégories de population diversifiées pourront donc s'y croiser ;
- il présente une surface enherbée donnant accès aux bois communaux et aux chemins de randonnée, aux terrains de boules, aux anciens « jardins de curé »
- il contient deux édifices non classés mais chargés d'histoire : un four à pain partiellement démoli et un puits.

La volonté est d'impliquer au maximum les habitants. Une double perspective s'ouvre :
- aménager : remettre en état le four, rénover le puits, agrémenter « les jardins de curé », installer des tables, des bancs …
- faire vivre le lieu en préparant différents événements

LE ROLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes est à l'initiative de l'opération. En lien avec les services techniques et les élus, il lui sera confié la réalisation du projet dans plusieurs de ses phases stratégiques.

Préparation
- Définition du projet : recueil auprès des associations locales et autres acteurs, des besoins et premières idées pour faire vivre le lieu
- Construction du budget de dépenses avec exercices d'initiation aux respect des règles de la commande publique (recherches de devis, mises en concurrence et analyses des offres pour les travaux de rénovation, pour la sélection des plantes, pour le choix de l'éclairage, pour l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap (choix des matériaux en vue de la réalisation des chemins piétonniers°))
- Recherches de certains financements : présentation du projet en CUP (Comité Unique de Programmation) avec les élus du Conseil municipal

Communication
- Constitution d'un book retraçant la démarche

Mise en œuvre
- Aménagement du site : plantation /jardinage avec les services techniques et les enfants de l'école, suivi avec les élus et autres habitants intéressés du chantier de rénovation du four à pain et du puits
- Élaboration d'un calendrier prévisionnel de festivités

L'IMPLICATION DES AUTRES HABITANTS

La phase préalable de nettoyage des lieux au 1er semestre 2016 a donné l'envie à certains bénévoles de créer une association intercommunale de restauration du petit patrimoine : cette nouvelle association sera bien évidemment associée de manière directe au projet.

Fondamentalement, il est attendu de la création de ce nouveau lieu ouvert, une dynamisation de la vie associative à l'échelle communale. Ainsi, afin de construire le programme d'animations, les 20 associations germanaises seront interrogées par le CMJ pour faire entendre leurs besoins et idées.

Les commerçants seront aussi impliqués, de même que les enfants de l'école.

Les jeunes se montrent aussi attentifs à faire de cet espace, un site possible d'accueil pour des manifestations à l'échelle intercommunale ou plus. L'objectif du CMJ est qu'une fois l'aménagement terminé, les associations et le public le plus large possible s'approprient le lieu.

3 - Présentation resumée du projet

L'objectif visé est de parvenir à la création d'une espace public commun extérieur, une sorte de place centrale en plein cœur de la commune de Saint-Germain-en-Coglès, où des événements proposés par l'ensemble des habitants ou autres acteurs locaux pourraient ensuite se tenir. L'endroit à créer a vocation à être un lieu-carrefour, créé par et pour l'ensemble de la population.

L'opération s'appelle « Jeunes Pousses » car :
- elle est impulsée par Conseil Municipal des Jeunes
- elle a pour finalité de faire germer les projets (nom de commune oblige !) en lien direct avec les souhaits et besoins des habitants

4 - Localisation

Localisation géographique :
Saint-Germain-en-Coglès

Couesnon Marches de Bretagne

Secteur concerné par le projet (rayonnement)
Communal

5 - Résultat attendu

Mobilisation citoyenne – nombre de personnes directement impliquées dans la création du lieu

Conseil municipal des jeunes : 20 dont 10 entre 16 et 18 ans et 10 entre 12 et 15 ans
Conseil municipal : 19 conseillers dont un conseiller municipal de moins de 30 ans
Services municipaux : 9 employés et un apprenti dont un de moins de 30 ans
Associations : 21 soit 1294 adhérents dont 350 personnes de 16 à 30 ans
Particuliers à titre bénévoles : 15 de plus de 30 ans
Commerçants : 5 commerçants germanais concernés (restaurateur, épicier, boulanger, boucher, barman)
Scolaires : 240 enfants

6 - Calendrier Prévisionnel

Echéance	Date	Commentaire
	02/01/2017	Le projet devrait débuter en avril 2017 pour une durée maximum de 12 mois. Commentaire : les jeunes sont impatients !

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - COHERENCE

1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité

INNOVATION

Le fait pour la Commune de disposer d'un CMJ et de mettre en œuvre une démarche participative n'est pas en soi innovant. Reste que la capacité d'initiative et d'action accordée aux jeunes est ici très forte : Il ne s'agit pas seulement d'informer les jeunes des actions locales en cours, de leur accorder le pouvoir d'émettre des propositions ou des avis, de leur attribuer un pourcentage de budget autonome. Tout l'intérêt de l'approche est la co-construction du projet qui va intervenir entre : élus du Conseil municipal et personnels des services municipaux / membres du CMJ / autres habitants.
Avec cette opération, la Commune de Saint-Germain-en-Coglès franchit un cap : elle s'appuie sur les expériences déjà menées avec son CMJ pour parvenir à impliquer l'ensemble des acteurs et habitants. Un nouveau modèle de fonctionnement de démocratie participative – unique en France- est ici proposé avec un rôle fort donné au Conseil Municipal des Jeunes, maillon d'interface entre la municipalité et les habitants.

Plus précisément, ce nouveau modèle peut être synthétisé par une image : celle d'une course de relais avec passages successifs de témoins entre acteurs publics et privés. L'atout de la démarche est que chaque participant, une fois son tour de responsabilité accompli, reste impliqué et souhaite la réussite des étapes suivantes. L'action est partagée.

4 types d'acteurs avec des spécificités et des profils bien déterminés vont ainsi être amenés à intervenir :

- Les membres du Conseil municipal : ils ont la volonté de tester de nouvelles formes de démocratie participative. Ils gardent le pouvoir de décision finale à plusieurs moments de la démarche mais ils font le choix d'accorder aux concitoyens, la liberté et la capacité d'initiative
- les personnels des services techniques : ils vont transmettre leurs compétences aux participants (CMJ et autres habitants) pour que l'opération se déroule au mieux. Agents du service public et bénévoles vont agir ensemble
- Le CMJ : il est l'initiateur du projet et participera de A à Z au projet. il a un rôle essentiel d'intermédiaire entre les élus et la population. Plus précisément, le pari de la municipalité de Saint-Germain-en–Coglès est que les bienfaits de l'exercice au quotidien de la citoyenneté via le CMJ peuvent se répandre au niveau des autres habitants de la commune. Les raisons tiennent à 2 éléments : la motivation qui anime les jeunes. 2. Leur insertion concrète dans plusieurs cercles : familial, scolaire, sportifs, culturels.
- Les autres habitants (associations, particuliers bénévoles, commerçants) : le premier travail de défrichage initié par le CMJ a montré qu'ils pouvaient être présents. Tout l'intérêt du projet est de parvenir à mobilier au maximum ce quatrième type d'acteurs.

Beaucoup de signes prometteurs se conjuguent pour la réussite de l'action (enthousiasme du CMJ, bilan positif des expériences passées, projet de création d'une association intercommunale de rénovation du petit patrimoine). Reste que ce projet comporte une grande part d'incertitude : c'est à ce titre que la subvention FEADER-LEADER est sollicitée.

Le budget est essentiellement constitué par des travaux et fournitures en lien avec l'opération. Ceux-ci sont le support à l'objectif visé de participation citoyenne. La municipalité émet l'hypothèse suivante : un indicateur informel de la non-délinquance est à rechercher dans le rapport vertueux que les habitants entretiennent avec leurs équipements publics. Rien n'est garanti mais le projet est conçu afin que soit posés les germes d'une dynamique de création et d'appropriation de l'espace public par les habitants…

MULTIPARTENARIAT

A ce jour, 27 structures - publiques et privées - se trouvent impliquées au projet. Il s'agit de :

21 Associations
- A.C.C.A (chasse)
- AMICALE CYCLISTE
- AMITIÉS GERMANAISES (club des ainés ruraux)
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- A.P.E.L (école)
- ARTI'COM GERMANAIS (association des commerçants et artisans)
- AU PLAISIR DES VOIX (chorale)
- BATTERIE-FANFARE DU COGLAIS
- Troupe CENRIDO (théâtre)
- ENTENTE SPORTIVE ST GERMAIN/ MONTOURS (Foot)
- ESPACE YOGA
- GERMA'FLORE (art floral)
- GERM'ANIM & Cie (comité des fêtes)
- MOTO-LOISIRS DU COGLAIS
- PORTEURS D'HISTOIRES
- RÉVEIL GERMANAIS – (twirling)
- TENNIS-CLUB
- TENNIS DE TABLE GERMANAIS
- TONIC-GYM
- U.N.C.-A.F.N. Soldats de France
- VOLLEY-BALL CLUB

L'école Saint Jacques de Compostelle

Les commerces : restaurant – épicerie – boulangerie – boucherie – bar/tabac/journaux

Des personnes privées vont s'ajouter. 15 d'entre elles envisagent la création d'une association intercommunale de rénovation du petit patrimoine.

TRANSFERABILITE

Il est déjà prévu de présenter l'action :
- au niveau national : le Conseil des jeunes est en train d'étudier les modalités pour une éventuelle adhésion à

l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)
- au niveau communautaire : quelques CMJ et conseils d'enfants se sont créés.

2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des Communautés de communes
Le projet s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 de Coglais Communauté Marches de Bretagne via l'action « Redonner de la vie aux centres bourgs : encourager les opérations cœur de bourg et la réhabilitation des centres bourgs dans une optique de valorisation du patrimoine ».

2 - APPORTS

1 - Au regard de la fiche-action choisie
La fiche-action 10 « Accroitre l'intégration de la jeunesse au projet de territoire » a comme critères de sélection spécifique : les bénéfices en termes de mobilisation citoyenne.

L'objectif visé renvoie à la création d'un espace public par et pour les habitants : le CMJ de Saint-Germain-en-Coglès réunit 20 jeunes dont 10 entre 16 et 18 ans et 10 entre 12 et 15 ans. Le projet d'ensemble est impulsé par ces jeunes. Plusieurs phases stratégiques en lien avec le Conseil municipal, les services techniques et les autres habitants, seront de leur responsabilité.

2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER
Le projet renvoie à plusieurs fiches-actions de la stratégie LEADER du Pays de Fougères. Plus précisément, 2 axes sont concernés :
- Axe transition participative – fiche-action 10 choisie et fiche-action 9 « Revitaliser les centres-bourgs »
- Axe transition énergétique – fiche-action 7 « Développer les mobilités durables »
Un atelier sera organisé avec les jeunes pour réfléchir aux solutions innovantes disponibles pour l'aménagement de chemins piétonniers afin que ceux-ci puissent être notamment accessibles aux fauteuils roulants et fiche-action 2 « Accompagner le changement en matière d'efficacité énergétique » : Un autre atelier sera mis en place pour le choix d'un éclairage économe et performant qui pourrait ensuite être transféré dans d'autres zones de la Commune

3 - PERENNITE

1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER
La dynamique mise en œuvre tout comme le lieu créé ont vocation à se pérenniser. L'enjeu est que le Conseil Municipal des Jeunes soit l'embryon d'un réseau de partages. Il donne naissance aux projets puis passe le relais aux autres acteurs et habitants. L'action collective et partenariale est conçue pour permettre d'établir des liens durables.

4 - BONUS

1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans
Ce projet présente une vraie mixité intergénérationnelle :
- dans son élaboration : grâce à la participation des associations (club des ainés ruraux – environ 20 personnes de 60 à 75 ans, rénovation du petit patrimoine – environ 15 personnes de 40 à 65 ans...), des services techniques (2 agents entre 30 et 35 ans), du conseil municipal (de 25 à 65 ans)...et bien sûr le CMJ, 10 jeunes entre 12 et 15 ans, et 10 jeunes entre 16 et 18 ans.
- dans sa future utilisation puisqu'il sera utilisable par tous (pôle enfance, école, associations, chorale...).

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujetissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA : Oui
Assujettissement à la TVA : Non

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Travaux rénovation du four à pain	33 512.00	68.17
Petits mobiliers	3 146.00	6.40
Frais de communication	2 000.00	4.07
Plantations - aménagements paysagers	1 000.00	2.03
Accessibilité au four	3 500.00	7.12
Eclairage des lieux	3 000.00	6.10
Rénovation du puits	3 000.00	6.10
Total	**49 158.00**	**100.00**

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Région - Politique sectorielle	9 147.00	18.61
Autofinancement public	10 011.00	20.36
Europe - FEADER - LEADER	30 000.00	61.03
Total	**49 158.00**	**100.00**

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 24/05/2017
Pour : Comité pour avis d'opportunité
Avis / Décision : FAVORABLE
Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 30 000.00 EUR
Explication / Commentaires :

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n’ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.

- En début de présentation, il est demandé si d’autres représentants du CUP ont un lien particulier au projet. Aucun membre ne s’est déclaré.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 16

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

12 représentants de la Commune de Saint-Germain-en-Coglès ont choisi de venir présenter le projet.

Pour le Conseil Municipal des Jeunes :
- Léa COSTENTIN, Carla DAVY, Mérine DESPAS, Cyrielle JARDIN, Malo ROGER,Amélie ROUSSEL,

Pour le Conseil Municipal adulte :
- Amand ROGER, Maire
- Fabienne TRABIS, 4ème adjointe en charge du CMJ, des associations, de la culture et du sport
- Pascal PITOIS, 2ème adjoint, co-adjoint au CMJ, aménagements paysagers et fleurissement, environnement
- Sylvie BERCHEL, Marylène ROUSSEL, Thomas JULIEN, conseillers municipaux, membres de la commission Conseil des jeunes

ANALYSE DE LA REGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Evelyne GAUTIER-LE BAIL informe qu'elle n'a pas de remarques à formuler du point de vue réglementaire.

Le projet est jugé cohérent par rapport à la fiche-action 10 "Accroître l'intégration, de la jeunesse au projet de territoire" au sens où l'opération s'apparente à un exercice au quotidien de participation à la vie publique .

ECHANGES AVEC LE PORTEUR ET DELIBERATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d’aide à la sélection à la date du 24 avril 2017)

1 - COHERENCE DU PROJET

Dimension novatrice
la force de ce projet tient à la dynamique qui va se construire entre les membres du Conseil Municipal des Jeunes, les élus du Conseil municipal adulte, le personnel des services techniques et les autres habitants. Un nouveau modèle de fonctionnement de démocratie participative est à l'oeuvre : il part du Conseil Municipal des Jeunes avec l'appui du Conseil municipal adulte et des services techniques. Il "se propage" ensuite aux autres habitants.

L'intervention en CUP a permis de bien illustrer le mode de partage des responsabilités qui se définit entre les deux conseils municipaux - jeunes et adultes: la présence effective du Maire et des autres membres du Conseil municipal adulte est venue attester du soutien porté au CMJ. Après un mot d'accueil, la parole a été très vite donnée aux jeunes. Les représentants du Conseil Municipal adulte sont intervenus mais de manière ponctuelle, en appui. Ils ont choisi de "mettre d'abord en avant" les jeunes. Reste que leur rôle tout comme celui des services techniques est essentiel dans le projet : ils épaulent et par là-même rendent possible la capacité d'initiative du CMJ.

Multipartenariat
Les objectifs sont jugés ambitieux. Ainsi, par exemple, plus d'une vingtaine d'associations (soit l'ensemble des structures existantes au niveau de la Commune) vont être impliquées.

Transférabilité
La démarche d'adhésion à l 'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) est en cours.

2 - APPORTS
au regard de la fiche-action "Accroître l'intégration de la jeunesse au projet de territoire"

Les échanges en CUP ont amené à approfondir les missions remplies par le CMJ. Chaque phase d'intervention du projet (rénovation du four à pain, restauration du puits, choix de l'éclairage et des plantes, élaboration du programme...) est le support à des exercices concrets d'apprentissage à la vie publique. Ainsi par exemple, pour le respect des règles de mise en concurrence, c'est le CMJ qui procède à la demande des devis et à une première sélection des offres reçues. Plus précisément, une liste est en règle générale proposée au Conseil municipal qui tranche après examen des propositions du CMJ. Interrogés sur leur rôle dans les travaux de rénovation, les jeunes ont expliqué que les opérations vont être confiées à des entreprises mais qu'ils participe(ro)nt aux réunions de chantiers. Ils ont ajouté que ce choix d'organisation conduit par exemple à fixer les rencontres avec les artisans les jours de leur disponibilité soit les mercredis ou samedis.

L'implication du Conseil municipal des jeunes a été chaleureusement saluée par les membres du CUP : elle a donné lieu à des applaudissements.

3 - PERENNITE

Une question a été posée sur le renouvellement du CMJ et l'impact éventuel que pourrait avoir le départ de certains jeunes sur la poursuite des opérations. Une représentante du Conseil municipal adulte s'est voulue rassurante : l'expérience montre que "les passations de pouvoir" s'opérent sans rupture. Jusqu'à present, un relais a toujours existé et permis la poursuite des actions engagées.

4 - BONUS - Mixité intergénérationnelle

Le bonus est pris en compte : la mixité intergénérationnelle a été citée à plusieurs reprises et est reconnue comme un des atouts du projet.

REMPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE A LA SELECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 24 avril 2017)

Points obtenus : 17/20 - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP
- 16 points et plus - Note A : projet d’excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 5 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 16
Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 16
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 16

Avis
favorable : 16 voix
défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN

Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne, accordent au projet " JEUNES POUSSES - Démarche participative innovante à Saint Germain en Coglès impulsée par le Conseil Municipal des jeunes (CMJ)" :

UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE

Un déplafonnement n'est pas demandé. Sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région et de l'éventuel adossement à un régime d'aide spécifique, le montant sollicité est de 30 000 euros au titre des fonds FEADER-LEADER.

Réserves à lever :
Pour ce projet, les membres du CUP décident de ne pas retenir de réserves.

Date : 24/06/2019
Pour : Comité pour avis définitif
Avis / Décision : FAVORABLE
Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 22 376.08 EUR
Explication / Commentaires :

RETOUR SUR L'AVIS D'OPPORTUNITÉ (formulé le 24 avril 2017) - Erreur de date
Une erreur de date a été repérée en milieu de p.8 de la présente fiche-projet Rubrique "Décision / avis du Comité Unique de Programmation - Comité pour avis d'opportunité".
La date mentionnée est le 24 mai 2019. Or, comme le montre l'ensemble du reste du texte, le CUP pour avis d'opportunité a eu lieu le 24 avril 2017.

DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES POUR L'AVIS DÉFINITIF DIT DE PROGRAMMATION
- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du CUP n'ont pas voix délibérative : Evelyne GAUTIER-LE BAIL est seule concernée.
- En début de présentation, il est demandé si d'autres membres du CUP ont un lien particulier au projet. Aucun représentant ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à ce CUP avec voix délibérative sur le projet : 12

RAPPEL DU CONTEXTE
Les membres sont invités à se prononcer pour avis définitif dit de sélection / programmation sur le projet suivant : "JEUNES POUSSES - Démarche participative innovante à Saint-Germain-en-Coglès impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)".
Apres dépôt d'une demande initiale puis passage en CUP d'opportunité le 24 avril 2017 (voir budget initial indiqué ci-dessus), un dossier complet de demande de subvention a été transmis à la Région. La subvention FEADER-LEADER sollicitée par le porteur s'élevait dans un premier temps à 21 818,58 euros pour un montant total de projet à 38 708,02 euros. L'instruction régionale a eu lieu. Une demande de modification de la présentation financière établie par la Commune de Saint-Germain-en-Coglès a amené dans un second temps, aux évolutions suivantes :
- subvention FEADER-LEADER requise par le porteur : 22 376,08 euros
- montant total du projet : 38 708,02 euros.

L'instruction régionale s'est poursuivie et a retenu les montants sollicités :
- subvention FEADER-LEADER maximale : 22 376,08 euros
- total de dépenses éligibles (assiette) : 38 708,02 euros
C'est sur la base de ces montants qu'il est proposé aux membres de se prononcer pour avis définitif.

DÉLIBÉRATIONS : ce projet n'a pas suscité de demande d'informations complémentaires, ni de réactions particulières.

VOTES INDIVIDUELS A BULLETIN SECRET
Présents avec voix délibérative : 12
Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 12

Avis
favorable : 12 voix
défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

AVIS COMMUN
Les membres du CUP du Pays de Fougères, Marches de Bretagne accordent au projet "JEUNES POUSSES - Démarche participative innovante à Saint-Germain-en-Coglès impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)", UN AVIS DÉFINITIF FAVORABLE sur la base des montants suivants :
- subvention FEADER-LEADER adoptée : 22 376,08 euros
- dépenses éligibles retenues (assiette) : 38 708,02 euros

Contrat de Partenariat 2014 2020
Europe, Région, Pays de Fougères

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Grille d'aide à la sélection – FEADER / LEADER

Nom du projet : JEUNES POUSSES - CR CUP OPPORTUNITE 24.04.17

Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

Sur le plan de l'innovation

1

3 points : le projet est unique en France
1 point : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères
0 point : la dimension novatrice est faible ou imprécise

Sur le plan du multipartenariat

3

3 points : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées
1 point : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées
0 point : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

Sur le plan de la transférabilité

3

3 points : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues
1 point : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues
0 point : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches du Pays et les stratégies des Communautés de communes :

Exemples : PCET (Plan Climat Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21…

2

2 points : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire
1 point : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire
0 point : aucun lien n'est cité

Apports

Au regard de la fiche-action principale

3

3 points : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)
1 point : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante
0 point : les apports sont faibles ou imprécis

Au regard des autres priorités de la stratégie

1

2 points : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative
1 point : le projet répond à 2 des 3 priorités
0 point : le projet répond à 1 seule priorité

Pérennité

2

2 points : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements
1 point : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines
0 point : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

Bonus

Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

2

2 points : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)
1 point : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)
0 point : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

17 DECOMPTE DES POINTS TOTAL / 20

POINTS	NOTE INDICATIVE au regard de la stratégie locale LEADER	AVIS La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	A - PROJET D'EXCELLENCE	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	B - PROJET INTERESSANT	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	C - PROJET A IMPACT MODERE	avis défavorable
- de 5	D - PROJET A IMPACT FAIBLE	avis défavorable